

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUN 2024**
N°DCM-2024-060
OBJET :
INTERCOMMUNALITE

Urbanisme

 Convention service ADS
 mutualisé avec la CC de la
 Dombes

Avenant n°1

 Membres en exercice : 27
 Membres présents : 20
 Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 18 juin 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT – M^{me} BIAJOUX - M. JACQUARD - M^{me} BAS-DESFARGES - M. MORIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - M^{me} RAVOUX - M^{me} SOUPE - M^{me} CARLOT-MARTIN - M^{me} BROCHARD - M. DI CARLO - M^{me} BUJALANCE MERLIN - M. GINDRE - M^{me} FETTET-RICHONNIER - M. JANNET - M. LEGRAS - M^{me} COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M^{me} ROBIN représentée M^{me} BAS-DESFARGES - M^{me} COUTURIER représentée par M. DI CARLO - M. DECOMBLE représenté par M. MARTINON - M. POCHON représenté par M. MORIN - M. DUPUPET représenté par M. JACQUARD - M^{lle} ROUSSEL représentée par M^{me} BIAJOUX - M^{me} D'ALMEIDA représentée par M. JANNET.

Absent : néant.

Madame Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Monsieur JACQUARD explique aux conseillers municipaux que, le 2 avril 2024, les communautés de communes de la Dombes et Dombes Saône Vallée ont décidé de proposer aux communes de leurs territoires de nouvelles prestations en lien avec l'autorisation du droit des sols, selon la tarification suivante :

PRESTATIONS	TARIFS
Etude des avant-projets en Mairie	250,00 € la demi-journée /agent (déplacement compris)
Interprétation réglementaire de certains points du PLU	250,00 € la demi-journée /agent (déplacement compris)
Participation aux réunions de travail en Mairie sur le volet réglementaire des modifications ou révisions de PLU et des OAP	80,00 € / heure (déplacement compris)
Soutien en cas d'absence des agents communaux et renfort d'urgence aux agents chargés de l'urbanisme pour la gestion administrative des autorisations d'urbanisme (hors période de congés annuels d'été)	250,00 € la demi-journée/agent (déplacement compris)
Expertise sur le montage des dossiers d'urbanisme et sur l'étude de faisabilité des projets lors de plage horaire en mairie ouverte au public, sur rendez-vous, par demi-journées	250,00 € la demi-journée/agent (déplacement compris)
Réunion d'information sur le droit de l'urbanisme par groupe de 5 à 10 personnes	80,00€ la demi-journée/participant

Ainsi, la convention ADS en vigueur doit faire l'objet d'un avenant pour permettre à la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne de bénéficier, ponctuellement en fonction de ses besoins, des nouvelles prestations assurées par le service instructeur unifié ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE les termes du projet d'avenant n°1 à la convention communale pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant n°1 avec la Communauté de Communes de la Dombes, ainsi que toutes les pièces permettant sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré le 24 juin 2024
Le Maire,
Patrick MATHIAS

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Châtillon-sur-Chalaronne. The stamp contains the text 'MAIRIE de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE' around the top edge and '1400' at the bottom. In the center, there is a small illustration of a building. A black ink signature is written over the stamp.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : **28 JUIN 2024**
Et dépôt en Préfecture
Le : **28 JUIN 2024**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.